

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 04 avril 2025

URBANISME

PLUi Istres Ouest Provence : la concertation publique accélère

La Métropole Aix-Marseille-Provence renforce la concertation relative à l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) Istres Ouest Provence par l'organisation de réunions publiques. Les communes concernées sont Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas et Port-Saint-Louis-du-Rhône. Développement équilibré du territoire, qualité de vie au quotidien : les habitants concernés sont invités à participer aux réunions publiques et à s'exprimer sur le PLUi tout au long de la phase d'élaboration.

Plusieurs réunions publiques sont programmées pour présenter le diagnostic et le projet d'aménagement et de développement durables :

- **Mardi 1^{er} avril, 18h, à Miramas** – Salle des Mariages, Hôtel de Ville, pl. Jean Jaurès
- **Lundi 7 avril, 18h, à Istres** – Salle de l'Auditorium (RDC), Hôtel de Ville, 1 esplanade Bernardin Laugier
- **Judi 24 avril, 18h, à Grans** – Salle d'Honneur Germaine Richier, Hôtel de Ville, bd Victor-Jauffret
- **Lundi 28 avril, 18h30, à Cornillon-Confoux** – Oppidum, 367 route de Pont-de-Rhaud
- **Mercredi 30 avril, 18h, à Port-Saint-Louis-du-Rhône** – Salle Marcel Pagnol, Hôtel de Ville, av. du Port
- **Lundi 5 mai, 18h, à Fos-sur-Mer** – salle du conseil municipal, Hôtel de Ville, av. René Cassin

Les habitants peuvent par ailleurs participer tout au long de la concertation :

- sur les registres papier à disposition à l'antenne locale d'Istres de la Métropole Aix-Marseille Provence – Division Urbanisme – Trigance IV – allée de la Passe Pierre ainsi que dans chacune des 6 communes du périmètre
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :
<https://www.registrenumerique.fr/concertation-plui-istres-ouest-provence>
- par mail à l'adresse : concertation-plui-istres-ouestprovence@mail.registre-numerique.fr
- par courrier à : Métropole Aix-Marseille-Provence – Division Urbanisme Istres – Concertation PLUi Istres Ouest Provence – Chemin du Rouquier – BP 10647 – 13800 Istres

L'élaboration du PLUi Istres Ouest Provence s'articule autour de cinq axes :

- assurer le développement équilibré du territoire et anticiper les besoins en logements liés notamment à la création d'emplois tout en assurant une gestion économe de l'espace
- accompagner la mutation des espaces et activités économiques en cohérence avec les enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux
- améliorer la qualité des déplacements et répondre aux besoins de mobilité engendrés par le développement des activités économiques
- préserver les ressources du territoire, favoriser une gestion intégrée des risques et anticiper les effets du changement climatique
- valoriser et développer les éléments vecteurs de qualité de vie et de proximité au quotidien

Dans l'attente de l'approbation du PLUi, les plans locaux d'urbanisme de chacune des communes s'appliquent sur le territoire.

CONTACT PRESSE

Service Presse

T : 04 91 99 79 74

presse@ampmetropole.fr

ampmetropole.fr

